

Version du document	Objet de la modification	Date
v1.00	1 ^{ère} version du document	31/01/2022

Une mise à jour automatique est en cours de diffusion. Elle intègre les évolutions réglementaires suivantes :


- [Abattement d'un demi-SMIC](#) pour les personnes en contrat court ne disposant pas d'un taux personnalisé et Seuil annuel d'exonération d'impôt des apprentis/stagiaires
- [Décret n° 2021-1936 du 30 décembre 2021](#) relatif à la réduction générale des cotisations et contributions sociales à la charge des employeurs
- [Arrêté du 25 octobre 2021](#) modifiant le montant de la prime d'encadrement attribuée à certains agents de la fonction publique hospitalière
- [Arrêté du 5 novembre 2021](#) portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- [Arrêté du 5 novembre 2021](#) portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

 **Vous devez être au minimum en version 13.50.03.00**

Constantes mises à jour automatiquement

Une mise à jour réglementaire vous a été diffusée. A l'ouverture du progiciel, le message suivant apparaît :

Liste des constantes à actualiser

 **Attention, de nouvelles valeurs de constantes ont été détectées ! Si vous souhaitez les intégrer sur votre paie en cours, sélectionnez « Actualiser » sinon « Reporter » ;**
La mise à jour pourra alors se faire lors de l'ouverture de votre prochain mois de paie.

Type	Constante	Valeur	Depuis le	Action	Rappels automatiques
Générale	PAS, Abattement contrat court	657	01/01/2022	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Générale	PAS, Seuil apprenti, stagiaire	19237	01/01/2022	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Indemnitare	IFSE - Ingénieur : mt annuel	2600	01/01/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indemnitare	IFSE - Ingénieur hors classe : mt annuel	3500	01/01/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indemnitare	IFSE - Ingénieur principal : mt annuel	3200	01/01/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indemnitare	IFSE - Technicien : mt annuel	1650	01/01/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indemnitare	IFSE - Technicien ppal 2ème classe : mt ar	1750	01/01/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indemnitare	Prime d'encadrement / Cadre de santé : M	145.95	01/11/2021	Actualiser	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

- Cliquez sur le bouton **Valider**.

Si vous aviez déjà ouvert le mois de février 2022, vous devez refaire l'ouverture :

- Dans le bureau **Cycle de paie**, cliquez sur l'option **Ouverture / Cloture du mois de paie**,
- Sélectionnez votre établissement puis cliquez sur le bouton **Ouvrir**,
- Un message indique que le mois est déjà ouvert, vous devez répondre **Oui**.


A titre d'information, voici la liste des constantes mises à jour automatiquement.

Types	Constantes	Valeurs	Depuis le
Générale	PAS, Abattement contrat court	657	01/01/2022
Générale	PAS, Seuil apprenti, stagiaire	19237	01/01/2022
Interne	RGC : Taux plafond AT	0.59	01/01/2022
Indemnitare	Prime d'encadrement / Cadre supérieur de santé : Mt mensuel	217.69	01/11/2021
Indemnitare	Prime d'encadrement / Cadre de santé : Mt mensuel	145.95	01/11/2021
Indemnitare	Prime d'encadrement / Cadre socio-éducatif : Mt mensuel	99.09	01/11/2021
Indemnitare	IFSE – Ingénieur hors classe : mt annuel	3500	01/01/2021
Indemnitare	IFSE – Ingénieur principal : mt annuel	3200	01/01/2021
Indemnitare	IFSE – Ingénieur : mt annuel	2600	01/01/2021
Indemnitare	IFSE – Technicien ppal 2 ^{ème} classe : mt annuel	1750	01/01/2021
Indemnitare	IFSE – Technicien : mt annuel	1650	01/01/2021

La nouvelle constante indemnitare ci-dessous sera mise à disposition dans la version 14.05 qui vous sera diffusée prochainement :

Type	Constantes	Valeurs	Depuis le
Indemnitare	IFSE – Technicien ppal 1 ^{ère} classe : mt annuel	1850	01/01/2021

Dans l'attente de cette mise à jour, vous avez la possibilité de saisir directement le montant du RIFSEEP – IFSE dans la zone **Montant salarial** pour les agents concernés :

 **Accès :** Bureau métier **Cycle de paie** → menu **Saisie individuelle des variables mensuelles**
→ onglet **Primes** → bouton **Affecter primes**

Élément de salaire	<input type="text" value="RIFSEEP"/>				
Sous élément	<input type="text" value="RIFSEEP - IFSE (part fixe)"/>				
Libellé sur le bulletin	<input type="text" value="RIFSEEP - IFSE (part fixe)"/>				
Base	<input type="text" value="0.00"/>	Taux salarial	<input type="text" value="0.00"/>	Montant salarial	<input type="text" value="0.00"/>

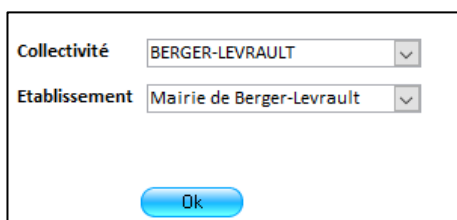
Constantes à mettre à jour manuellement

La cotisation FNAL évolue en fonction du nombre d'agents dans votre collectivité. Il vous appartient de mettre à jour les constantes par établissement.

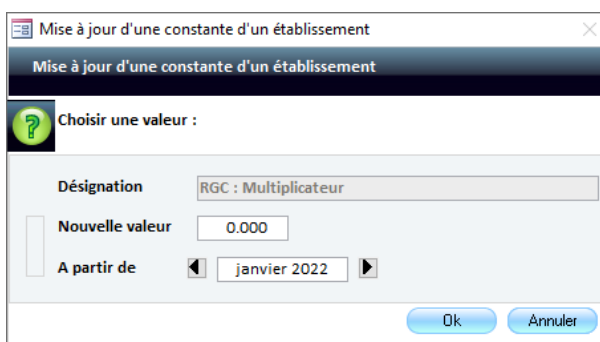
Nombre d'agents	Constante	Valeurs	Depuis le
Inférieur à 50 agents	RGC : Multiplicateur	0.3195	01/01/2022
Supérieur ou égal à 50 agents	RGC : Multiplicateur	0.3235	01/01/2022

Accès : Bureau métier **Organisation et données** → cadre **Données réglementaires**
→ option **Constantes par établissement**

- Sélectionnez votre **Collectivité**, votre **Etablissement**, puis cliquez sur le bouton **OK** :



- Double-cliquez sur la constantes **RGC : Multiplicateur**,
- Indiquez la **Nouvelle valeur** appropriée en référence au tableau précédent :



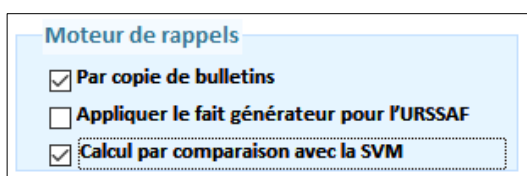
- Cliquez sur le bouton **OK**.

Activation du nouveau moteur de rappels

Si ce n'est pas déjà fait, vous devez au préalable **activer le nouveau moteur de rappels**.

Accès : Bureau métier **Outils et configuration** → cadre **configuration** → menu **Options du logiciel de paie**

- Dans le cadre **Moteur de rappels**, cochez les 2 cases suivantes :



📌 La case **Appliquer le fait générateur pour l'URSSAF** ne doit pas être cochée

■ Cliquez sur le bouton **Enregistrer** puis revenez à l'accueil de votre progiciel.

Calcul des rappels

📍 **Accès :** Bureau métier **Cycle de paie** → menu **Gestion des rappels**

■ Sélectionnez votre **Collectivité**, votre **Etablissement**, puis cliquez sur le bouton **Valider** :

Sélection des établissements à traiter

Collectivité BERGER-LEVRAULT

Etablissement Mairie de Berger-Levrault

Supprimer les rappels détectés Valider

■ Cliquez sur le bouton **Rappel période** en haut à droite,
■ Dans la zone **Détection de rappels depuis**, indiquez **Janvier 2021**, puis cliquez sur le bouton **Calcul des rappels** :

Période de rappel

Etablissement Mairie de Berger-Levrault

Détection de rappels depuis janvier 2021

Tous les agents
 Sélection d'agents

Nom et Prénom	Mat.	Fonction			
<input type="checkbox"/> ALLOCATION Perte-D'emploi	25	Agent d'accueil	01/01/2021		Allocation perte d'emplo
<input type="checkbox"/> COLLABORATEUR DE CABINET Ri	15	Directeur de cabinet	01/01/2021		Collaborateur de cabinet
<input type="checkbox"/> COLLABORATEUR DE CABINET Ri	16	Attaché de presse	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> COLLABORATEUR Occasionnel	17	Enquêteur	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Agent-Recenseur	23	Agent recenseur	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Aide-À domicile	29	Aide à domicile	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Animateur	20	Animateur loisirs	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Apprenti	22	Animateur	01/01/2021	01/01/2022	Apprenti
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Assist-Familial	32	Assistant social	01/01/2021		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Contrat-Insertio	26	Agent d'entretien	01/01/2021		Contrat accompagnemen
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Contrat-Pacte	27	Agent de cuisine	01/01/2021		Contrat PACTE
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Droit Privé	42	Adjoint au maire	01/01/2022		Régime général
<input type="checkbox"/> CONTRACTUEL Horaire	19	Agent d'accueil	01/01/2021		Régime général

Annuler Calcul des rappels

📌 Selon le nombre d'agents dans la liste, le traitement peut prendre plusieurs minutes.